

18 juin 2001

01.323

Question Jean Walder**Nouvelle péréquation financière: lettre satisfaite du Conseil d'Etat à Kaspar Villiger**

La réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons a abouti à un accord partagé par dix-huit cantons, dont Neuchâtel. Le 7 juin 2001, le Conseil d'Etat écrivait sa satisfaction à notre ministre des finances pour l'obtention de 14 millions de francs.

Or, force est de constater que d'autres cantons s'en tirent mieux que nous. Comment expliquer que Soleure reçoive 87 millions de francs, alors que sa situation géographique ainsi que sa population sont comparables aux nôtres. Rappelons également que nous dépensons chaque année 13.700 francs par habitant et eux seulement 10.300 francs.

La péréquation ne tiendrait-elle plus compte de la parabole?

Cosignataires: J.-C. Baudoin, B. Matthey, O. Haussener, R. Burkhard, E. Bernoulli et N. Aubert.